

Publié le 15 octobre 2009 à 21h20 | Mis à jour le 15 octobre 2009 à 21h24

## Une aile médicale à la prison de Hull



La surpopulation carcérale dans la prison de Hull est telle que des détenus sont contraints de dormir à même le sol.

MICHEL LAFLEUR, LeDroit



[Louis Denis Ebacher](#)  
Le Droit

Le gouvernement québécois songe à agrandir la prison du secteur Hull, à Gatineau.

Ce projet d'agrandissement inclut la construction d'une aile médicale de 5 900 pieds carrés, pouvant accueillir neuf détenus et des lits supplémentaires pour l'infirmierie.

Le centre de détention connaît une forte surpopulation depuis des années. Cette semaine, la capacité de 181 détenus était bien en deçà de la population carcérale réelle de 216 personnes. Au cours de l'été, la prison de Hull a accueilli un nombre record de 274 détenus entre ses murs.

### **Surpopulation**

Mardi, 22 personnes se trouvaient dans l'aile AG-2, qui ne peut contenir, sur papier, que 11 personnes. Une autre aile, la B1, est occupée par 32 personnes, qui se partagent 16 lits.

« Partager » est un bien grand mot, puisque les 16 détenus qui n'ont pas de lit couchent tout simplement par terre, rapporte le président du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec, Stéphane Lemaire.

M. Lemaire confirme la surpopulation dans la prison de Hull et dans les autres centres de la province. « Faute de place, les malades restent dans des cellules et n'ont pas de suivi adéquat. »

Le bureau du ministre responsable de la région de l'Outaouais, Norman MacMillan, a référé le dossier au ministère de la Sécurité publique, qui confirme que le projet est à l'étude, sans toutefois donner d'échéancier précis. Le budget d'un tel agrandissement demeure inconnu.

« Le projet d'agrandissement est toujours sous analyse, a déclaré le porte-parole du ministère, Mario Vaillancourt. L'aile santé fait partie du projet d'agrandissement. Nous n'avons pas d'échéancier à donner, mais cela devrait être fait sous peu. »

Les agents correctionnels, qui accueillent favorablement l'idée d'augmenter la capacité d'accueil du centre de détention, étudient la question avec leur employeur, pour que l'agrandissement corresponde aux normes de la Commission de la santé et de la sécurité au travail. « C'est bien d'agrandir, mais encore faut-il le personnel nécessaire », mentionne M. Lemaire.

Les 110 agents du centre de détention de Hull s'attendent à retourner à la table des négociations avec le gouvernement en 2010, cinq ans après l'adoption de la loi 142 imposant les conditions de travail aux travailleurs de l'État, en décembre 2005.

Le centre de détention de Hull a déjà fait l'objet de travaux de réfection dans la dernière année, avec le déménagement des bureaux administratifs dans un autre pavillon, permettant l'aménagement de deux salles de classe au 3<sup>e</sup> étage.

« Le ministre de la Sécurité publique (Jacques Dupuis) dit que les bandits sont en prison, mais nous, on ne sait plus où les mettre », a lancé M. Lemaire.